

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 juillet 2009

**Service instructeur**  
CABINET

N° CP-2009-10-1-2

**Service consulté**

**ECHANGES AVEC LE LOT-ET-GARONNE**

Résumé : *Le présent rapport a comme objet d'autoriser la prise en charge par le budget départemental des billets d'avion des enfants et agents participant aux échanges avec le Lot-et-Garonne*

Au cours de sa séance du 11 décembre 2008, à l'occasion du vote du Budget pour 2009 (rapport CG-2008-5-1-6), l'Assemblée départementale a inscrit un crédit de 29 000 € au chapitre 67, nature 678, fonction 33, opération 2009 n° 13701, pour la poursuite des échanges traditionnels avec le Lot-et-Garonne.

Dans ce cadre, je vous invite à autoriser la prise en charge des billets d'avion par le budget départemental des enfants participant à cette action, ainsi que des accompagnateurs. Il est précisé que le coût total des titres de transport est estimé à 4 800 €.

Les enfants séjourneront en Lot-et-Garonne du 20 juillet au 3 août 2009, après avoir accueilli préalablement leurs correspondants durant quinze jours. Ils seront encadrés à l'aller par une délégation de cinq agents composée par Mesdames Martine CRUCIANI, Danièle LEIBOVICI, Messieurs Patrick LEININGER, Sébastien GENTA et Saïd SAHLI.

Il est entendu qu'en cas de désistement de l'une ou l'autre des personnes précitées composant l'équipe d'agents, le remplacement pourra être effectué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER